

Créateurs de droits nouveaux



PROTECTION MALADIE

ET SI L'ON CRÉAIT DES DROITS NOUVEAUX ?



Progressivement les avancées technologiques et numériques transforment le domaine de la santé. Ce qui conduit à l'apparition de la e-santé.



Revendication **FO Énergie**

création d'un droit nouveau :

la « **Santé Connectée** »

Formation et éducation sur l'utilisation correcte et efficace de ces technologies.

Il faut **garantir que tous les individus puissent en bénéficier**, y compris les personnes âgées et celles qui ne sont pas familières avec la technologie.



Ouverture d'un portail permettant d'**effectuer vos demandes en ligne** (courriels, messageries sécurisées...).



En intégrant le « **Droit à la Santé Connectée** » dans notre conception des droits fondamentaux en matière de santé, vos élus FO Énergie s'engagent pour l'amélioration de votre bien-être et votre qualité de vie.

Votre protection maladie passe par des actions concrètes et pour FO Énergie cela passe par la création de droits nouveaux !



Élections professionnelles novembre 2023

